Commune d'ESTAVAR 66800

Accusé de réception en préfecture 066-216600726-20220414-DCM2022-16-DE Date de télétransmission : 14/04/2022 Date de réception préfecture : 14/04/2022

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 AVRIL 2022

Nombre de conseillers en exercice : 9 Nombre de conseillers présents : 6

Nombre de votants: 7

Date de convocation: 06/04/2022

L'an deux mille vingt- deux, le 13 Avril à 18H30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Laurent LEYGUE, Maire.

Présents : Laurence Barnola, Bruno Cagny, Alizée Desmet, Laurent Leygue, Paul Miffre, Jean-Claude Rivayrol

Absents excusés: Abdelhaq Achemirou, Fabrice Calmont, Sophie Verney

Procurations: Abdelhaq Achemirou à Laurent Leygue

Alizée Desmet est élue secrétaire de séance.

DCM2022-16: Constitution de provisions pour risques exceptionnels

M le Maire rappelle à l'Assemblée les différents contentieux en cours devant les tribunaux.

Il propose la constitution des provisions suivantes :

- Dossier n°432993 Contentieux Martinez SCI Estavar 1200: provision supplémentaire par rapport à la provision effectuée en 2021 de 30.000€ pour un montant de 10.000,00€
- Dossier n° 2105981 Contentieux Syndicat des Copropriétaires de la Résidence Carrer del Rossinyol : 500,00€
- Dossier RG 21/00312 Contentieux Martos Cami de Caillastres : 800,00€
- Dossier n°2103145-6 Contentieux Martos PC 06607221H0001 SARL LES NIDS DE CERDAGNE : 500,00€
- Dossier n°2103144-6 Contentieux Millans Molla PC 06607221H0001 SARL LES NIDS DE CERDAGNE : 500,00€
- Dossier n° 2105094 Contentieux Coste PV du Conseil Municipal du 12 avril 2021 : 1€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE.

- DECIDE de constituer des provisions pour risques et charges exceptionnels telles qu'énoncées ci-dessus ;
- Ces montants seront inscrits au budget en dépenses de fonctionnement à l'article 6875.
- AUTORISE M. le Maire à signer les actes y afférent.

Le Maire, Laurent LEYGUE